

Date de dépôt : 1^{er} juin 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Le quartier de la Jonction se prépare à vivre prochainement d'importantes transformations avec la construction d'une ligne de tram à la rue des Deux- Ponts et à la rue du Stand ainsi que la réalisation de lignes de trolleybus à la rue du Vélodrome, au boulevard Carl-Vogt et à la rue des Bains. Il est également prévu de créer une zone 30 ainsi que des nouveaux logements sur le site d'Artamis.

La suppression de 185 places de stationnement dans le quartier est d'ores et déjà annoncée avec des travaux qui commenceront fin 2008 ou début 2009.

La construction de nouveaux logements est prévue sur le site d'Artamis. Or, le sol d'Artamis est pollué et nécessite une décontamination par l'évacuation de terre sur plusieurs mètres de profondeur. Dès lors, il apparaît intéressant de saisir cette opportunité pour y faire construire un parking souterrain pour les habitants.

La construction d'un parking est justifiée car les conditions actuelles de stationnement pour les habitants sont déjà très difficiles et la situation va s'aggraver avec la suppression annoncée de 185 places en surface et l'arrivée prochaine de centaines de résidents supplémentaires dans le futur quartier d'Artamis.

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

- prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier;*
- faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sur le site d'Artamis.*

*N.B. : 2469 signatures
p.a. Monsieur Jérôme Lang
Avenue de Sainte-Clotilde 17
1205 Genève*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le quartier de la Jonction est actuellement au cœur de grands changements avec la réalisation du tram Bernex-Meyrin, la réorganisation du réseau de transports collectifs liée à cette nouvelle infrastructure, ainsi que l'écoquartier Carré Vert qui verra le jour sur l'ancien site des Services industriels genevois (SIG) suite à sa dépollution.

Ces projets actuellement en cours de réalisation vont grandement améliorer la qualité de vie des habitants. Cependant, de telles réalisations impliquent d'importants travaux et une nouvelle organisation de la voirie qui impactent directement l'offre de stationnement en supprimant 185 places. Les difficultés de stationnement, qui en résulteraient dans le quartier de la Jonction, sont l'objet de cette pétition.

Évolution de l'offre de stationnement à la Jonction

Hors chantiers, l'analyse de l'offre de stationnement sur le secteur macaron de la Jonction fait apparaître une légère diminution du nombre de cases sur voirie entre 2005 et 2010 passant de 2169 à 2093. A cette offre en surface, il faut également ajouter les six parkings en ouvrage du secteur que sont David-Dufour, Finances, Plainpalais, Unimail, Ansermet et celui de la Tribune de Genève, qui proposent plus de 2600 places. Ces différents parkings ont un taux d'occupation maximum de 50 à 80 %.

Évolution de la demande de stationnement à la Jonction

Entre 2005 et 2010, le nombre d'habitants de la zone macaron de la Jonction a légèrement augmenté passant de 14 700 à 15 450. Le nombre de voitures de tourisme immatriculées dans la zone affiche quant à lui une évolution inverse passant de 5 450 à 5 200. Le taux de motorisation a donc diminué sur la période passant de 370 voitures à 335 pour 1000 habitants.

Le nombre de macarons vendus a également diminué puisqu'il est passé de 2 417 à 2 009, soit une couverture passant de 145 % à 126 % par rapport aux places disponibles dans le quartier. Bien que dépassant les 100 %, ce pourcentage est aujourd'hui inférieur à la moyenne en Ville de Genève, qui se situe aux alentours de 131 %.

Cette tendance à l'évolution de la diminution du taux de motorisation des ménages n'est pas propre à la Jonction. Elle se remarque également à l'échelle de la ville de Genève. La confrontation de ces deux analyses fait donc ressortir une pression du stationnement des habitants sur le quartier moins forte ou au mieux stable entre 2005 et 2010.

Mesures de compensation prises par la DGM

Afin d'assurer une offre suffisante pour les habitants du quartier, la direction générale de la mobilité (DGM) a demandé la compensation des 190 places supprimées en surface par le tram Bernex-Meyrin dans le futur parking du Carré Vert.

En l'état actuel du projet, le parking proposera 292 places pour les voitures et 64 pour les deux-roues motorisées. Sur les 292 places voitures, 102 seront destinées aux logements réalisés sur le site, le solde de 190 étant prévues pour compenser les places supprimées dans le cadre de la réalisation du tram Bernex-Meyrin. Le plan localisé de quartier Carré Vert n° 29 778 est actuellement en cours de finalisation sur la base des résultats du concours international d'urbanisme et d'architecture. Il sera d'ici peu mis à l'enquête publique.

Cette compensation dans le futur parking du Carré Vert permet ainsi de répondre à la première requête des pétitionnaires.

Mise en œuvre du plan directeur du stationnement

S'agissant de la demande de réalisation d'un nouveau parking de 500 places dans le quartier, le Conseil d'Etat entend examiner si elle s'inscrit dans les objectifs du plan directeur du stationnement, qu'il a adopté le 25 août 2010.

Conformément à la demande du Grand Conseil par le biais de la motion M 1763, l'Etat s'est doté de son premier plan directeur du stationnement. Ce dernier énonce les lignes de conduite générales relatives à la politique du stationnement sur les domaines public et privé, ainsi que dans les parcs relais P+R, et guide l'action des services de l'Etat en la matière.

A ce titre, parmi les différents objectifs recensés dans le plan directeur, le Conseil d'Etat entend notamment travailler en 2011 sur l'amélioration de l'occupation des parkings habitants et la fréquentation des parkings en ouvrage à usage public.

Ces mesures visent à diminuer la pression du stationnement sur voirie en reportant une partie du stationnement en surface vers les parkings en ouvrage permettant ainsi d'augmenter l'utilisation moyenne des parkings. Comme le soulignait déjà le Conseil d'Etat dans sa réponse à la pétition 1462 :

« Le coût d'une place de parking dans un ouvrage en souterrain étant très coûteux, de l'ordre de 40 000 F à 60 000 F au minimum, les autorités doivent être prudentes et s'assurer que les automobilistes seront prêts à payer les locations nécessaires à la rentabilisation de ces parkings. Pour cette raison et conformément aux objectifs du plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat le 25 août 2010, la direction générale de la mobilité (DGM) entreprendra en 2011 le recensement de l'occupation des places de stationnement dans les parkings privés, notamment dans le quartier des Eaux-Vives, en lien avec les régies immobilières et les propriétaires privés.

Un travail en commun entre la DGM, l'office du logement, le service d'urbanisme de la Ville de Genève et les Fondations immobilières de droit public (FIDP) est en train d'être mené, afin d'établir des relevés concernant l'occupation des places de stationnement dans les immeubles HBM.

De manière plus générale, l'intention de la DGM est d'avoir connaissance des parkings disposant encore de disponibilités, afin que les habitants du quartier en soient informés, avant que ne soient construits de coûteux parkings souterrains. Ainsi, on pourrait envisager qu'un promoteur désirent construire des logements puisse acheter des places de parking là où il reste des disponibilités, afin de les louer aux futurs habitants de ses immeubles.

Cependant, en l'absence de données chiffrées, il est aujourd'hui difficile d'évaluer de façon quantitative le potentiel de cette solution pour répondre aux besoins des habitants dans le secteur. »

Des groupes de travail avec les différents partenaires impliqués dans la définition et la mise en œuvre de ces mesures seront formés au cours de l'automne 2011, afin de déterminer les différents moyens d'actions pour parvenir à ces objectifs. Ces mesures seront par la suite présentées au Conseil

d'Etat pour l'été 2012. Parallèlement, un inventaire de l'offre de stationnement privé et public en ville de Genève sera entrepris.

Toutefois, en ce qui concerne le quartier de la Jonction, il convient de relever d'une part la tendance à la diminution du taux de motorisation dans le quartier et, d'autre part, les réserves de capacité existantes dans les différents parkings publics du quartier. Dans l'attente des résultats de ces analyses, il conviendra de travailler avec la Fondation des parkings, principal exploitant de ces ouvrages souterrains, pour offrir à la population du quartier des possibilités de stationnement avantageuses. Une nouvelle offre a cependant déjà été mise en place depuis plusieurs mois dans le parking David-Dufour, où une centaine de places de parc a été mise à la disposition des habitants du secteur au prix de 1 800 F/an, ce qui a permis de répondre aux besoins d'une vingtaine de résidents de la Jonction.

En conséquence, le Conseil d'Etat relève que les demandes des pétitionnaires ont soit déjà reçu des réponses, soit sont en voie de l'être.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe : rapport de la commission des transports P 1676-A

Secrétariat du Grand Conseil**P 1676-A**

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2009

Rapport

**de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition :
Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de
la Jonction**

Rapport de majorité de M. Jacques Jeannerat (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Emilie Flamand (page 13)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ**Rapport de M. Jacques Jeannerat**

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports, sous la présidence successive de Jean-Marc Odier et Elisabeth Chatelain, s'est réunie pour étudier cette pétition, les 28 octobre, 11 novembre et 2 décembre 2008, en présence de MM. Christophe Genoud, secrétaire adjoint du DT, et Yves Delacretaz, directeur de la DGM. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Rémy Asper.

Auditions

Audition de M^{mes} Véronique Lathion, Hélène Delabays et de M. Jérôme Lang, pétitionnaires

M. Lang précise que la pétition a été initiée par le TCS. Un comité a ensuite été créé dans le quartier de la Jonction pour prendre le relais. L'objectif des pétitionnaires étant au départ d'informer les habitants et les commerçants sur ces projets et de soutenir la construction d'un parking

souterrain sur le site d'Artamis pour faire face aux difficultés de parcage rencontrées dans le quartier de la Jonction.

M^{me} Lathion relève quatre raisons à la pétition 1676 et à la demande de construction d'un parking souterrain sur le site d'Artamis. La première consiste en la suppression d'année en année de places de stationnement dans le quartier de la Jonction. La seconde dépend du nombre de 1,5 macaron vendu, il y a quelques années, pour chaque place disponible, ce taux étant le plus élevé de Genève à égalité avec le quartier des Eaux-Vives. Troisièmement, selon ce qui se dit dans la République, la Ville de Genève ne souhaite pas créer de places de parc supplémentaires dans le quartier de la Jonction, malgré la construction de 200 à 300 logements sur le site d'Artamis. La quatrième raison découle du projet de tram qui implique la suppression de 284 places de stationnement dans le centre-ville dont 185 dans le quartier de la Jonction.

Elle donne quelques exemples de places supprimées ces dernières années. Lorsqu'un réaménagement de rue est effectué, il est possible de constater que plusieurs places sont supprimées. A la rue des Falaises notamment, les places en épi ont été remplacées par des places longitudinales. A la rue des Maraîchers ainsi qu'à l'angle rue Sainte-Clotilde et quai Ansermet, des places pour deux-roues qui ne sont que très rarement utilisées ont été créées. Une partie de la rue des Gazomètres n'est pas incluse dans la zone macarons.

M^{me} Delabays indique qu'environ vingt minutes sont nécessaires pour trouver une place pendant les heures creuses et quarante minutes après 20 heures. Après 22 heures, il est pratiquement impossible de trouver une place. Elle souligne que depuis vingt-deux ans qu'elle habite le quartier de la Jonction, la situation ne fait qu'empirer. Elle indique être obligée d'adapter les horaires de ses sorties en voiture selon les contraintes liées au stationnement.

M^{me} Lathion remarque que la recherche prolongée d'une place de parc contribue à la pollution.

M. Lang relève que le secteur Plainpalais/Jonction présente les conditions les plus difficiles en termes de parking. Le comité propose ainsi d'arrêter la suppression de places de stationnement et de construire un parking pour les habitants du quartier, si possible sur le site d'Artamis. Il souligne que la dépollution du site d'Artamis nécessitera une excavation dont la profondeur n'est pas encore connue. Les pétitionnaires se demandent pourquoi il ne serait pas tiré profit cette excavation. La construction d'un parking pourrait bénéficier aux promoteurs, qu'ils soient privés ou publics.

La pétition a été déposée simultanément au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Une députée socialiste fait remarquer, concernant les logements qui seront construits sur le site d'Artamis, qu'est envisagée une expérience d'écoquartier et notamment l'idée de proposer aux futurs habitants de s'engager à ne pas posséder de voiture.

M. Lang estime qu'il serait problématique de contrôler si les habitants ne possèdent réellement pas de voiture. Il serait en effet possible pour ceux-ci d'inscrire la voiture sous un autre nom. Il souligne que le bâtiment Rolex est en transformation et qu'il sera nécessaire de trouver des places de stationnement pour les personnes y travaillant.

M^{me} Lathion admet l'idée consistant à proposer aux habitants de l'écoquartier de ne pas disposer de voiture. Elle estime que cela ne réglerait cependant pas le problème des autres habitants.

Une autre députée du PS souligne que 30% des ménages ne possèdent pas de voiture et que le quartier de la Jonction serait, en fonction des divers projets en cours, mieux desservi par les transports collectifs. Si un certain nombre de personnes pouvaient passer ainsi aux transports collectifs, cela permettrait d'améliorer la situation. Elle se demande quel prix les habitants seraient prêts à payer pour une place de parc si un parking était construit sur le site d'Artamis.

M. Lang remarque que beaucoup de gens seraient disposés à ne pas utiliser leur voiture au profit des transports publics mais que certains ne peuvent pas s'en passer complètement. S'il est envisagé d'inciter les habitants à utiliser les transports collectifs, il conviendrait que ceux-ci aient la possibilité de laisser leur voiture près de chez eux dans des conditions acceptables. Beaucoup de personnes sont obligées de prendre leur voiture pendant la journée pour la ramener le soir, s'agissant du seul moyen pour elles de trouver des places.

Une députée libérale demande comment a été calculé le nombre de 500 places que devrait contenir le parking souterrain.

M^{me} Lathion indique que ce nombre a été évalué en fonction de la création de 200 à 300 logements et du manque de place actuel.

Audition de M. Michel Schweri, président, de M^{me} Myriam Poiatti et de M. André Klopmann, membres de l'Association des habitants de la Jonction

M. Schweri précise que les membres de l'Association des habitants de la Jonction (AHJ) ne sont pas les dépositaires de la pétition 1676. Il précise que l'AHJ constitue l'association la plus ancienne et que celle-ci s'intéresse au logement ainsi qu'à l'aménagement du quartier de la Jonction.

La pétition mentionne le nombre de 185 places de stationnement perdues en conséquence du TCOB. M. Schweri indique que, selon les dernières informations de l'AHJ, il s'agirait de 154 places perdues en raison des chantiers à venir et surtout de la modification du trajet de lignes de bus qui entreront dans le quartier et remonteront le boulevard Carl-Vogt. Le nombre de 154 places supprimées ne comprend pas les places deux-roues ou de livraisons. Il a déjà été décidé de compenser la suppression de places par un parking construit sous le site d'Artamis. L'AHJ estime ainsi que, sur le long terme, la revendication du TCS est satisfaite. Demeure la question des problèmes de stationnement dans l'intervalle entre la modification des schémas de circulation et l'entrée en service effective du parking qui pourrait avoir lieu dans quatre ou cinq ans.

La pétition réclame la mise à disposition d'au moins 500 places et « si possible » sur le site d'Artamis. Cet élément révèle que la pétition pourrait être relancée à l'occasion de l'aménagement d'une autre parcelle si un parking n'était pas construit sur le site d'Artamis. Sur le site d'Artamis, la construction de 154 places destinées à compenser les suppressions en surface et de 135 places environ pour les habitants, en fonction des proportions prévues par le règlement du Conseil d'Etat, est envisagée. La pétition réclame ainsi environ 200 places de plus que celles prévues. L'AHJ conteste cette demande car elle estime que le site d'Artamis est un mauvais endroit pour amener du trafic supplémentaire. Le quartier est en effet bordé d'eau et la circulation s'y effectue en entonnoir.

Si des voitures supplémentaires sont amenées, la densité du trafic et les nuisances qui en découlent vont augmenter. L'AHJ estime que le projet d'écoquartier est incompatible avec la construction d'un gros garage de 500 places. L'AHJ admet la construction de 300 places, mais pas de 500. M. Schweri indique ne pas avoir vu les projets de l'Etat concernant ce parking mais ceux de la Ville. Aucune indication de la capacité maximale prévue pour le parking ne figure dans le document relatif au projet de la Ville. L'AHJ demande que la capacité du parking soit plafonnée à l'addition de places pour les nouveaux habitants avec celles créées en compensation des places enlevées en surface.

Il rappelle que le quartier de la Jonction est appelé à devenir une zone 30 et que cette planification apportera un solde positif de places de stationnement.

Il indique qu'un ancien inventaire des places de parking à la Jonction laisse apparaître un millier de cases supplémentaires vis-à-vis du nombre d'immatriculations dans le quartier. Il estime que les services de la Ville ou de l'Etat devraient pouvoir être en mesure de dresser un état des lieux réel et actualisé des possibilités de stationnement. Intuitivement, il est possible de constater que des difficultés de stationnement se présentent dans le quartier, ce qui incite à penser que le millier de cases supplémentaires est utilisé en grande partie par des pendulaires. Il estime qu'une requalification des places disponibles en places habitants serait de nature à détendre la situation en surface et irait dans le sens de la demande du TCS.

Concernant le prix des places de stationnement, celui-ci va du simple au double. Il semble qu'une politique unifiée et centrale concernant les prix et que la mise en place de tarifs différenciés pour les places habitants ou pendulaires seraient de nature à détendre le marché des places pour voitures. M. Schweri remarque que des prix bas inciteraient les personnes à laisser leur voiture en stationnement et à utiliser les transports collectifs.

Il indique avoir observé les panneaux lumineux des différents parkings souterrains du quartier et que ceux-ci offrent tous, le soir, un nombre important de places disponibles. Des places en sous-sol sont donc disponibles et il est évident que les tarifs, bien plus élevés que les prix des macarons, constituent le principal obstacle à l'utilisation de celles-ci. L'association voit dans ce phénomène un problème de mauvaise utilisation de l'espace dévolu aux automobiles.

Un député UDC remarque que la population est divisée concernant les problèmes de stationnement. Il s'interroge sur les raisons de tant de divergences et se demande si celles-ci seraient dues au fait que la situation dans certaines parties du quartier serait meilleure que dans d'autres.

M. Schweri indique ne pas savoir si le TCS a fait une étude approfondie de la situation réelle. Il rappelle qu'est constaté le fait que beaucoup de pendulaires utilisent les places de parking. Une manière de percevoir la situation consiste à observer la difficulté de parquer en surface et la facilité en sous-sol. Une autre manière de voir les choses porte sur les différences de tarifs de ces deux types de stationnement. Il imagine que le TCS défendra des places peu chères en surface, ce qui est conforme à ses buts. Il estime qu'une entité impartiale jugeant la situation permettrait de réduire les divergences d'appréciation.

M. Klopmann estime qu'il ne s'agit pas de deux portions de la population montrant des avis divergents. Il relève que les places disponibles sont nombreuses mais presque toutes occupées par des véhicules de passage. Il indique ne pas être opposé à la construction de parkings tout en souhaitant que celle-ci soit limitée de manière raisonnable sur la base d'un constat effectif.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif Ville de Genève

M. Pagani précise qu'un groupe Ville/Etat/SIG a été créé pour le projet sur le site d'Artamis. La démolition des bâtiments devrait débuter prochainement, laquelle devrait être suivie de quatre ans de travaux de décontamination. La proportion des coûts de décontamination supportés par la Ville sera plus importante que par les autres entités, cette dernière étant celle qui a pollué le plus au fil des ans. Il relève que l'Etat de Genève et la DGM ont leur part de responsabilité quant à la situation du stationnement dans le quartier de la Jonction. Concernant le site d'Artamis, l'idée de la pétition est de tirer profit de l'excavation. Le Conseil municipal a déjà voté un crédit d'étude pour la construction, dans le volume excavé, d'un lieu qui accueillerait l'ensemble des biens culturels de la ville de Genève. Il est également prévu qu'un parking soit construit par la Fondation des parkings qui a répondu positivement à la demande. Il est envisagé de compenser l'ensemble des places de stationnement supprimées suite aux travaux à venir dans le quartier, en mettant à disposition un parking de 190 places sous le site d'Artamis. Concernant les nouveaux habitants de l'écoquartier, le fait de leur faciliter la possession d'une voiture suscite des interrogations. Dans les autres villes, des places de parc ont été mises à disposition à l'extérieur des quartiers écologiques. Il est prévu de mettre à disposition des futurs habitants 125 places de parcs, soit 0,5 place par logement. Une quarantaine de places « Mobility » sera également mise en place.

Il s'interroge sur le fait que la pétition affirme que 185 places seront supprimées alors que celles-ci seront précisément construites. Le bilan global quant au nombre de places de stationnement restera le même pour le quartier de la Jonction, les éléments soulevés par la pétition n'étant ainsi pas avérés.

L'ensemble du quartier de la Jonction est amené à évoluer, notamment en fonction des nouvelles lignes de tram, ou de l'implantation de nouvelles zones 30. Des déviations de lignes de bus bouleverseront aussi les habitudes de mobilité dans le quartier. De nombreux chantiers seront ainsi lancés et auront un impact sur la circulation et le stationnement, mais le résultat final en terme de places de stationnement disponibles demeurera identique.

Une députée libérale demande s'il est prévu pour le parking d'Artamis de proposer des abonnements à des tarifs préférentiels pour les habitants.

M. Pagani indique que le parking sera construit par la Fondation des parkings qui proposera aux habitants les mêmes conditions que pour les autres parkings. M. Pagani indique que 260 logements seront construits ; 125 places de parc seront construites pour ceux-ci, 185 en compensation des places supprimées en surface et 40 pour « Mobility ». Il précise qu'aujourd'hui, le programme de concours lié au projet d'Artamis n'a pas encore été lancé. Les options présentées sont celles envisagées pour l'instant. Le niveau auquel il sera nécessaire de creuser pour la décontamination n'est pas encore connu et il sera nécessaire de créer le cas échéant des programmes pour l'utilisation des volumes excavés.

Une députée socialiste indique que les services de l'Etat sont en train d'effectuer un état des lieux des places de parc disponibles en sous-sol. Pour le quartier de la Jonction, ces chiffres révèlent que des possibilités de parage existent mais sont sous-utilisées. Elle se demande s'il serait envisageable d'éditer un document d'information à l'intention des habitants sur les possibilités de stationnement existantes.

M. Pagani indique que la Ville a établi un concept d'information pour les habitants du quartier. Un lieu sera implanté et fera état de toutes les informations sur l'avancement des projets. Les problèmes liés au stationnement seront pris en compte dans ce cadre. Un processus participatif sera mis en place.

La Ville recense aussi ses parkings, soit 4000 places. Il s'agit d'un important travail de comptage et il est apparu que 800 places étaient utilisées par des pendulaires. Il sera tenté de redéfinir la politique liée aux parkings car si les pendulaires sont dirigés vers les parkings relais, il sera possible de mettre les places du centre-ville à disposition des habitants. Une étude globale portant sur l'ensemble de la municipalité a aussi été réalisée pour établir un bilan complet des parkings vélos et deux-roues motorisés. Ces études entrent dans le cadre d'une réponse à une motion demandant un bilan complet des places de parking disponibles suite à une rumeur ayant laissé entendre que le nombre de places aurait été réduit en Ville de Genève. Il est apparu à la suite de ce bilan que la rumeur n'était pas avérée.

Un député libéral remarque que les chiffres présentés révèlent la restitution en sous-sol des places supprimées en surface. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu de prévoir, en plus de cette compensation, des places supplémentaires.

M. Pagani remarque que s'il est décidé par la suite d'excaver plus profondément que ce qui est prévu actuellement, la question se posera de savoir si un plus grand nombre de voitures pourront être rapatriées. Il est très possible que les réflexions aillent, le cas échéant, en ce sens.

Audition de la Direction générale de la mobilité

M. Delacretaz indique qu'il est possible de donner raison aux pétitionnaires sur le fait que des projets, espérés positifs, vont bouleverser l'organisation du quartier. Il s'agit du tram TCOB dont l'autorisation de construire est entrée en force et de la déviation, en vue de mieux desservir le quartier de la Jonction, de lignes de trolleybus circulant en direction de la cité d'Onex. Ces déviations auront un impact sur la voirie, dont la suppression de places de parc. Le chiffre de 185 places supprimées avancé par les pétitionnaires est correct. Il s'agit donc de trouver des moyens pour compenser cette perte. Il a été décidé que sur le site d'Artamis, un parking d'environ 200 places sera construit avec pour seul but de compenser la perte de places de stationnement en surface. Selon le taux de 0,5 place par 100 m² de logements, il s'agirait de construire en lien avec le site d'Artamis environ 150 places. Si le projet d'écoquartier était concrétisé et si des contrats stipulant que les habitants ne possèdent pas de voiture étaient conclus avec ces derniers, ce chiffre pourrait être abaissé. La décision de création d'environ 200 places destinées à compenser la perte liée au projet TCOB est arrêtée et permet de répondre à la problématique immédiate des pétitionnaires.

Concernant les difficultés de stationnement se présentant aujourd'hui et dont se plaignent les pétitionnaires, M. Delacretaz indique que cette problématique est analysée dans le cadre du plan directeur du stationnement. Il signale que la direction générale de la mobilité est parvenue à effectuer l'inventaire des places de parc privées, sans toutefois pouvoir identifier les locataires de celles-ci. Il présente une carte du recensement des places de parc. Le secteur de la Jonction présente environ 3900 places privées. Les parkings publics offrent environ 2600 places dans le périmètre. Il précise que le périmètre de la Jonction est plutôt vaste et englobe le parking souterrain de Plainpalais. Il admet que des difficultés de stationnement se présentent et que des places seront perdues sur la voirie. Il remarque qu'il existe en revanche une réserve de capacité qui pourrait être mise à disposition des habitants sans toutefois que cela soit possible à bon marché.

Concernant la problématique liée au TCOB, le chantier se déroulera par étapes. Quelques dizaines de places seront ainsi perdues localement en fonction de l'avancement du chantier. Il serait possible d'envisager, en cas de

pics impliquant la perte de trop nombreuses places, de mettre à disposition, moyennant un certain prix, des places dans le parking David-Dufour.

Il indique que l'observation qui est faite de la situation actuelle dans le secteur de la Jonction, où existent des parkings privés et des abonnements « habitants » dans les parkings publics, montre que ce quartier ne souffre pas objectivement d'une pénurie de stationnement. Il remarque que la saturation des zones bleues découle du fait qu'elles sont moins coûteuses que les autres types de places de stationnement. Le rapport entre l'offre globale et la demande ne révèle pas une situation de saturation objective, ce qui n'exclut pas des saturations locales. Il relève les questions liées au prix que certaines personnes ne sont pas prêtes à payer ainsi qu'au refus de certaines d'entre elles de devoir marcher pour rejoindre leur habitation. Il estime que la situation du quartier de la Jonction n'est pas dramatique et il souligne que des possibilités de compléter l'offre existent.

La compensation des pertes liées au TCOB par la construction de places sur le site d'Artamis est prévue et aucune perte n'est impliquée par le projet de zone 30.

Le président souhaiterait connaître le nombre de places disponibles dans le parking David-Dufour et par qui elles sont occupées. Il remarque la possibilité, par exemple, d'alterner le stationnement entre travailleurs et habitants.

M. Delacretaz indique que le parking David-Dufour compte 440 places avec un taux d'occupation estimé à 70 %, ce qui représente une centaine de places inutilisées. Le parking est avant tout occupé par des employés de l'Etat et des visiteurs. Dans le cadre du plan « mobilité » de l'administration cantonale ce parking est prévu comme site-pilote de mesures qui devraient diminuer l'occupation par les employés de l'Etat. Le taux de places libres pourrait ainsi encore augmenter, ce qui représenterait entre 150 et 200 places disponibles. Les habitants semblent intéressés à utiliser ce parking. Il indique qu'à sa connaissance, ce parking ne fait aujourd'hui pas l'objet d'abonnements « habitants ».

M. Delacretaz indique que le taux d'occupation du parking de l'Hôtel des finances est situé entre 80 et 90 %, le vide n'étant ainsi pas aussi important que dans le parking David-Dufour. Ce parking fait l'objet d'une importante demande de visiteurs.

Discussion

Un député radical estime que la pétition n'est pas contradictoire avec le projet décrit par M. Pagani. Il estime que le renvoi de la pétition au Conseil

d'Etat constituerait un signal de la part des députés afin de montrer leur soutien, notamment aux habitants du quartier qui sont inquiets. Le renvoi au Conseil d'Etat permettrait aussi de souligner la nécessité quant à la création de places de parc.

Une députée des Verts relève qu'il ressort de l'examen de la pétition qu'une problématique générale de stationnement se pose effectivement. Elle estime impossible d'affirmer que le renvoi de la pétition constituerait un vote de principe concernant cette problématique, la pétition étant claire et précise en demandant la création de places de parc sur le site d'Artamis. Le fait de mettre à disposition des automobilistes des places de parc sous un quartier écologique dont les habitants ne possèdent pas de voiture n'est pas cohérent. Elle rappelle que le tram desservira bientôt le quartier de la Jonction, ce qui modifiera les habitudes de mobilité. Elle souligne que 36% des ménages en ville n'ont pas du tout de voiture. Il convient d'encourager cette tendance. Elle estime qu'il s'agirait d'un mauvais signal que de soutenir cette pétition qui n'émane pas d'une réelle association de quartier mais d'un comité créé pour l'occasion. L'association des habitants la plus ancienne, qui existe depuis trente ans, ne soutient pas cette pétition. Elle estime qu'il conviendrait d'abord de régler le problème de la sous-location par des pendulaires. Les Verts proposent le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil pour information.

Les Socialistes reconnaissent les inquiétudes des habitants de la Jonction et les estiment justifiées et explicables. Les Socialistes estiment également que les autorités doivent faire un travail d'information sur les possibilités de parking. La construction d'un parking de 500 places sous le site d'Artamis n'est en revanche pas une bonne solution. Il est apparu qu'une meilleure utilisation des parkings existants permettrait de répondre aux souhaits des pétitionnaires. Les Socialistes estiment qu'il est important d'arrêter de laisser penser que des places seront disponibles en surface pour tous les habitants et ce près de chez eux. S'agissant d'augmenter le nombre de places du parking situé sous le site d'Artamis, il convient de garder à l'esprit les problèmes liés notamment à la sous-location. Il convient d'informer la population pour l'inciter à utiliser les parkings en sous-sol. Il est important d'informer les habitants, et les Socialistes proposent à cet effet le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Les Libéraux soutiendront le renvoi de la pétition devant le Conseil d'Etat. Ils estiment qu'il serait possible de trouver une solution profitant à tous, en prévoyant des places en sous-sol supplémentaires qui permettraient à la fois une amélioration des possibilités de mobilité douce et un accroissement du nombre de places disponibles. Ils estiment que le renvoi de

la pétition au Conseil d'Etat permettrait de déterminer un objectif et de donner un signal à l'Etat quant à la manière d'envisager la poursuite des discussions concernant la mobilité dans le quartier.

Pour l'UDC, le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat permettrait aussi d'affirmer que des problèmes d'information existent concernant les possibilités de stationnement disponibles. L'UDC estime important que le Conseil d'Etat s'attelle à ces questions. Ce parti indique être favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Un député PDC remarque que la pétition soulève des problèmes réels mais que les invites sont trop précises. La DGM et la Ville ont confirmé que la totalité des places supprimées sera compensée, la première invite perdant ainsi sa pertinence. La deuxième invite est clairement excessive, le fait d'exiger un parking de 500 places ne laissant aucune marge de manœuvre. Le PDC estime nécessaire de préserver les places supprimées et aussi de garder une réserve. Dans le cadre d'un écoquartier cependant, un taux de places par habitation inférieur que pour d'autres zones peut se justifier. Le PDC est plutôt favorable au dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil. Il note que la Ville laisse entendre qu'en fonction du volume de l'excavation, il sera peut être possible de transférer des places supplémentaires en sous-sol. Il n'est donc pas besoin de prévoir un minimum de 500 places pour laisser la possibilité de prévoir des places supplémentaires ouverte.

La présidente met aux voix le renvoi de la pétition devant le Conseil d'Etat :

Le renvoi de la pétition 1676 devant le Conseil d'Etat est accepté.

Pour : 7 (2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Contre : 6 (2 PDC, 2 Ve, 2 S)

Abstention : 1 (1 S)

Nous vous remercions de suivre, Mesdames et Messieurs les députés, l'avis de la majorité de la commission, soit le renvoi de la pétition 1676 au Conseil d'Etat.

Projet de loi (1676)

Amélioration des conditions de stationnement dans le quartier de la Jonction

Le quartier de la Jonction se prépare à vivre prochainement d'importantes transformations avec la construction d'une ligne de tram à la rue des Deux-Ponts et à la rue du Stand ainsi que la réalisation de lignes de trolleybus à la rue du Vélodrome, au boulevard Carl-Vogt et à la rue des Bains. Il est également prévu de créer une zone 30 ainsi que des nouveaux logements sur le site d'Artamis.

La suppression de 185 places de stationnement dans le quartier est d'ores et déjà annoncée avec des travaux qui commenceront fin 2008 ou début 2009.

La construction de nouveaux logements est prévue sur le site d'Artamis. Or, le sol d'Artamis est pollué et nécessite une décontamination par l'évacuation de terre sur plusieurs mètres de profondeur. Dès lors, il apparaît intéressant de saisir cette opportunité pour y faire construire un parking souterrain pour les habitants.

La construction d'un parking est justifiée car les conditions actuelles de stationnement pour les habitants sont déjà très difficiles et la situation va s'aggraver avec la suppression annoncée de 185 places en surface et l'arrivée prochaine de centaines de résidents supplémentaires dans le futur quartier d'Artamis.

De ce fait, les soussignés (habitants, visiteurs, clients, suisses ou étrangers), demandent aux autorités compétentes de bien vouloir :

- prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier;
- faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sur le site d'Artamis.

N.B. : 2469 signatures
p.a. M. Jérôme Lang
Avenue de Sainte-Clotilde 17
1205 Genève

Date de dépôt : 23 février 2009

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Emilie Flamand

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des transports a porté une attention toute particulière à la pétition 1676, puisqu'elle y a consacré pas moins de trois séances, au cours desquelles elle a pu récolter de nombreuses informations intéressantes sur la problématique spécifique du stationnement dans le quartier de la Jonction, mais aussi plus globalement sur la question du parking à Genève.

Problèmes

Revenons brièvement sur le contexte et les origines de cette pétition. La Jonction est en pleine mutation : la décontamination du site et la construction de logements dans le périmètre d'Artamis ainsi que l'arrivée du tram Cornavin-Onex-Bernex (ci-après TCOB) vont profondément transformer ce quartier. Comme à la veille de tout bouleversement, une certaine inquiétude se fait ressentir parmi les habitants, inquiétude liée aux nuisances des chantiers, mais aussi et plus simplement au changement, qui a toujours tendance à faire peur.

Consciente de cette inquiétude et pleine de sollicitude à l'égard des habitants, la section genevoise du Touring-Club Suisse (ci après TCS) a lancé une pétition, envoyée par voie de tous-ménages avec son bulletin mensuel. (On notera ici que le périmètre de distribution dépasse largement le quartier de la Jonction, puisque la rapporteure, habitante de Carouge et non-membre du club automobile précité, l'a également reçue, de même que ses voisins.) Pour soutenir cette pétition, le TCS a encouragé la création d'un « comité de quartier », qui est venu présenter sa pétition devant notre commission. Leurs demandes sont les suivantes : « *prendre toutes les mesures possibles pour éviter une suppression de places de stationnement pour les voitures dans le quartier* » et « *faire construire un parking souterrain dans le quartier d'au moins 500 places de stationnement, si possible sur le site d'Artamis* ». Les pétitionnaires nous ont expliqué à quel point il était difficile de trouver une place en surface, le nombre de macarons délivrés étant selon eux insuffisant.

Aux commissaires s'enquérant de la possibilité de louer des places sous les immeubles, les pétitionnaires répondent que celles-ci sont très chères et que les places souterraines sont souvent louées par des pendulaires venant travailler dans le quartier.

Après cette audition, la commission a entendu l'Association des habitants de la Jonction (ci-après AHJ), association de quartier « officielle » de la Jonction existant depuis plus de vingt ans, qui n'avait pas été contactée par le TCS lors du lancement de la pétition, pétition que du reste elle ne soutient pas. Les représentants de l'AHJ nous expliquent en effet que le quartier subit d'importantes nuisances liées au trafic automobile, notamment pendulaire. Ils reconnaissent le problème de manque de place pour les habitants, mais constatent que des places existent et sont mal attribuées. Ils proposent donc de requalifier les places existantes en parkings-habitants, plutôt que de construire un nouveau parking, qui sera inévitablement source de nuisances supplémentaires. L'AHJ a remis à la commission un intéressant document détaillant leur prise de position (cf. annexe 1).

Suite à ces deux auditions contradictoires, la Direction générale de la mobilité (ci-après DGM) a présenté à la commission un recensement des places de stationnement dans le quartier de la Jonction (cf. annexe 2). Ce recensement indique qu'on trouve à la Jonction 3900 places privées et 2600 places publiques. On constate donc que les places existent mais, du moins concernant les places privées, sont chères (environ 200 F/mois en moyenne) et donc souvent sous-louées à des pendulaires par des habitants qui préfèrent prendre un macaron (15 F/mois) qui leur permet de stationner sur le domaine public, sans garantie, toutefois, de trouver une place près de chez eux. Bien sûr, dans l'idéal, les gens aimeraient avoir une place couverte, garantie et bon marché, mais en pratique, ce n'est pas possible. Le prix considéré par raisonnable par les pétitionnaires, soit 125 F à 150 F/mois n'est tout simplement pas réaliste pour une place en souterrain, d'autant plus dans un parking nouvellement construit (par exemple à Artamis !). En effet, une place construite en sous-sol coûte environ 50 000 F. Pour l'amortir, il faut donc pratiquer des tarifs beaucoup plus élevés que ceux indiqués par les pétitionnaires.

Concernant la compensation des places supprimées en surface pour permettre l'arrivée du tram et l'aménagement du quartier, la DGM indique que les 185 places supprimées seront intégralement compensées sous les nouveaux logements du site d'Artamis. A ces 185 places s'ajouteront 125 nouvelles places destinées aux habitants, ainsi qu'une quarantaine de places dévolues à l'auto-partage (Mobility).

Solutions

On l'a vu ci-dessus, si un problème de stationnement existe dans le quartier de la Jonction, sa solution ne se trouve pas dans la construction d'un nouveau parking géant, encore moins sous Artamis. En effet, cette parcelle sera certainement développée sous la forme d'un éco-quartier. Comment imaginer de demander aux habitants de cet éco-quartier d'adopter une mobilité durable et de renoncer en bonne partie à avoir une voiture, puis de les faire habiter au-dessus d'un grand parking, avec toutes les nuisances que cela suppose en termes de pollution atmosphérique, sonore, et de circulation? Cela paraît tout à fait absurde. Il faut encore ajouter qu'avec l'arrivée du TCOB et le déplacement des lignes de trolleybus au cœur du quartier, la Jonction sera extrêmement bien desservie par les transports publics, ce qui devrait encourager les gens à choisir des solutions telles que l'auto-partage.

La commission a pu comprendre lors de ses travaux que la pénurie de places de stationnements pour les habitants de la Jonction est liée à la présence en nombre important de pendulaires, ainsi qu'au prix élevé des places en sous-sol (élevé en comparaison du macaron, qui offre une possibilité d'occupation de l'espace public extrêmement bon marché). La solution est donc à chercher dans une réaffectation des places de parking existantes.

Conclusion

Ayant obtenu des chiffres et des explications satisfaisants de la DGM et ayant constaté que les solutions proposées par les pétitionnaires n'étaient manifestement pas les bonnes, la (courte) minorité de cette commission vous enjoint donc, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil pour information.

ANNEXE I



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire
Direction générale de la mobilité

NOTE

De : Yves Delacrétaz
A: Commission des transports du Grand-Conseil
Date: 12 novembre 2008
Objet : **Parkings publics de la Jonction - offre en abonnement et taux de remplissages**
Copie : Christophe Genoud, département du territoire

Pour les parkings à usage public de la zone I Jonction, voici tarifs des abonnements 2009 sont les suivants, avec le nombre d'abonnements prévus.

Les tarifs habitants sont réservés aux personnes dont le domicile est situé à proximité (environ 250 m)

Les tarifs de nuit sont partout identiques, ainsi que les tarifs habitants. En revanche, pour les abonnements permanents, les parkings de Plainpalais et de la Tribune de Genève sont nettement supérieurs aux autres.

Tarifs 2009

Parking	Capacité totale	Abonnements permanents (mensuels)		Abonnements pour habitants		Abonnements de nuit	
		Tarif (CHF)	Nombre	Tarif (CHF)	Nombre	Tarif (CHF)	Nombre
Ansermet	710	220	431	180	189	100	10
Uni-Mail	180	220	94	180	12	100	21
Plainpalais	800	350	668	Pas proposé		100	80
Finances	340	220	259	180	22	100	11
David-Dufour	440	220	282	180	77	100	34
Tribune de Genève	200	350 ¹	no data	Pas proposé		80 ¹	no data

L'occupation des parkings varie considérablement.

Le taux d'occupation max. le plus faible est celui d'Unimail (49%), les plus élevés ceux de Plainpalais (80%) et des Finances (80%).

La clientèle "abonnements" est la plus forte dans les parkings Ansermet (83%) et David-Dufour (63%).

Occupation du parking le mardi 4/11/2007

Parking	entrées/sorties		Taux d'occupation			
	Ticket	Abonnement	Moyen		maxi	
			Nb	%	Nb	%
Ansermet	17%	83%	341	48%	440	62%
Uni-Mail	76%	24%	39	22%	88	49%
Plainpalais	67%	33%	400	50%	650	80%
Finances	54%	46%	200	59%	260	76%
David-Dufour	37%	63%	200	45%	300	68%
Tribune de Genève	pas de données					

¹ Tarifs 2008

ANNEXE 2



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire
Direction générale de la mobilité

NOTE

De : Yves Delacrétaç
A: Commission des transports du Grand-Conseil
Date: 12 novembre 2008
Objet : **Parkings publics de la Jonction - offre en abonnement et taux de remplissages**
Copie : Christophe Genoud, département du territoire

Pour les parkings à usage public de la zone I Jonction, voici tarifs des abonnements 2009 sont les suivants, avec le nombre d'abonnements prévus.

Les tarifs habitants sont réservés aux personnes dont le domicile est situé à proximité (environ 250 m)

Les tarifs de nuit sont partout identiques, ainsi que les tarifs habitants. En revanche, pour les abonnements permanents, les parkings de Plainpalais et de la Tribune de Genève sont nettement supérieurs aux autres.

Tarifs 2009

Parking	Capacité totale	Abonnements permanents (mensuels)		Abonnements pour habitants		Abonnements de nuit	
		Tarif (CHF)	Nombre	Tarif (CHF)	Nombre	Tarif (CHF)	Nombre
Ansermet	710	220	431	180	189	100	10
Uni-Mail	180	220	94	180	12	100	21
Plainpalais	800	350	668	<i>Pas proposé</i>		100	80
Finances	340	220	259	180	22	100	11
David-Dufour	440	220	282	180	77	100	34
Tribune de Genève	200	350 ¹	no data	<i>Pas proposé</i>		80 ¹	no data

L'occupation des parkings varie considérablement.

Le taux d'occupation max. le plus faible est celui d'Unimail (49%), les plus élevés ceux de Plainpalais (80%) et des Finances (80%).

La clientèle "abonnements" est la plus forte dans les parkings Ansermet (83%) et David-Dufour (63%).

Occupation du parking le mardi 4/11/2007

Parking	entrées/sorties		Taux d'occupation			
			Moyen		maxi	
	Ticket	Abonnement	Nb	%	Nb	%
Ansermet	17%	83%	341	48%	440	62%
Uni-Mail	76%	24%	39	22%	88	49%
Plainpalais	67%	33%	400	50%	650	80%
Finances	54%	46%	200	59%	260	76%
David-Dufour	37%	63%	200	45%	300	68%
Tribune de Genève	pas de données					

¹ Tarifs 2008